

CONTEXTE DU PROGRAMME

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est une société à but non lucratif qui s'efforce d'accroître la capacité du Canada à mener des activités de recherche et de développement technologique de niveau international. La FCI apporte des contributions financières (en général, jusqu'à 40 % du coût de l'infrastructure) par l'entremise de plusieurs fonds aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et organismes de recherche à but non lucratif du Canada afin d'accroître leur capacité à mener des recherches de grande qualité.

Au 31 mars 2019, la FCI avait financé plus de 11 314 projets d'infrastructure de recherche dans plus de 160 établissements admissibles au Canada. Elle a octroyé plus de 8 milliards de dollars et attiré 11,4 milliards de dollars de fonds de contrepartie de la part de partenaires depuis sa création en 1997.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) finance directement la FCI au moyen d'accords de contribution. La FCI a signé un accord avec le gouvernement du Canada qui permettra à la FCI d'assurer la transition vers un financement permanent et continu pouvant aller jusqu'à 462 millions de dollars par an à partir de 2023-2024.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Cette évaluation a permis d'examiner l'utilité, le rendement et l'efficacité de la FCI selon la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor. L'évaluation portait sur la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019, et s'est appuyée sur plusieurs sources de données :



Examen des documents



Analyse des données administratives



Analyse documentaire



Entrevues avec les informateurs clés



Sondages



Études de cas

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

La FCI est le principal organisme de financement fédéral pour les infrastructures de recherche à grande échelle dans les établissements admissibles au Canada (en moyenne, la FCI a contribué à 36 % du coût total des projets). Au financement de la FCI s'ajoute généralement un montant réciproque des provinces et des contributions d'autres partenaires (y compris des contributions en nature). L'évaluation a révélé que la FCI répond aux besoins de nouvelles infrastructures de recherche au Canada, de mise à niveau et de renouvellement de l'offre existante. Il existe toutefois des écarts entre les besoins des parties prenantes et le soutien offert par le Fonds collège-industrie pour l'innovation, car certains collèges ne demandent pas tous les financements possibles ou n'y ont pas accès, probablement en raison des critères d'admissibilité. La FCI pourrait également mieux répondre aux besoins des projets en sciences humaines et sociales, notamment en ce qui concerne l'admissibilité des infrastructures de recherche comme celles de l'élaboration de bases de données.

Les preuves liées au rendement démontrent que le financement de la FCI : 1) a accru la capacité des établissements à attirer et à retenir des chercheurs de calibre international au Canada et à l'étranger, ainsi qu'à mener des recherches de calibre mondial en améliorant la qualité globale des infrastructures, des équipements et de la recherche dans les établissements financés; 2) a eu une incidence positive sur la qualité des environnements de formation et l'acquisition de connaissances par du personnel hautement qualifié (PHQ – p. ex. étudiants, techniciens et assistants de recherche); et 3) a contribué à l'avancement des connaissances grâce à plusieurs résultats de recherche (p. ex. publications), de commercialisation (p. ex., entreprises dérivées) et de développement technologique ainsi qu'à des avantages sociaux, économiques et environnementaux pour les Canadiens, notamment la création d'emplois et de protocoles de santé.

Dans l'ensemble, les chercheurs et les établissements sont satisfaits de la conception et de l'exécution du programme de la FCI. Toutefois, l'évaluation a permis de soulever certaines possibilités d'amélioration (p. ex. les processus de demande et d'examen). En outre, les données indiquent que la FCI a connu quelques difficultés pour amener les établissements à utiliser leurs subventions offertes au titre du Fonds d'exploitation des infrastructures (qui couvre une partie des coûts d'exploitation et d'entretien des projets). Les données démontrent qu'il est également nécessaire d'améliorer la communication et la collaboration avec les autres organismes de financement (p. ex. lors de la modification des programmes), en particulier avec les provinces. La FCI a commencé à déployer des efforts visant à promouvoir les pratiques d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) au sein de son organisation et de sa programmation, mais leur application générale n'en est encore qu'à ses débuts.

RECOMMANDATIONS

1. **Accès au Fonds collège-industrie pour l'innovation :** Le secteur des sciences et de la recherche d'ISDE devrait travailler en collaboration avec la FCI pour cibler et évaluer les domaines à améliorer dans le cadre du Fonds collège-industrie pour l'innovation (FCII), y compris les possibilités d'améliorer l'accès (p. ex. revoir les critères d'admissibilité et les processus d'approbation) afin de mieux répondre aux besoins des collèges et de leurs partenaires du secteur privé.
2. **Infrastructures de recherche admissibles :** Le Secteur des sciences et de la recherche d'ISDE devrait collaborer avec la FCI pour revoir la portée et les critères relatifs aux coûts d'infrastructure de recherche admissibles, en particulier les activités associées à l'élaboration de bases de données qui peuvent être une composante importante dans de nombreux domaines de recherche, y compris pour les sciences sociales et humaines.
3. **Conception et exécution des programmes :** Le Secteur des sciences et de la recherche d'ISDE devrait travailler de concert avec la FCI pour examiner les possibilités d'amélioration des processus de demande et d'évaluation des programmes.
4. **Soutien aux coûts d'exploitation et d'entretien :** Le Secteur des sciences et de la recherche d'ISDE devrait travailler avec la FCI pour examiner les possibilités d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI), y compris le prélèvement en temps opportun des fonds disponibles.
5. **Collaboration :** Le Secteur des sciences et de la recherche d'ISDE devrait travailler avec la FCI pour examiner les possibilités d'améliorer la collaboration et la coordination avec les intervenants.